



REGLEMENT INTERIEUR

CENTRE DE LOISIRS SAINT LAG'EVASION

1. PRESENTATION

L'association « Saint Lag'évasion » s'occupe de l'accueil d'enfants scolarisés de la petite section au CM2 (dérogation exceptionnelle possible pour l'année des 11 ans), par le biais d'animateur(trice)s diplômé(e)s pendant le temps extrascolaire.

HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre est ouvert du **lundi au vendredi de 7h30 à 17h30** (hors jours fériés et pont chômé par l'Education Nationale).

Le *temps d'accueil* est de 7h30 à 8h30 le matin et les *départs* se font entre 16h30 et 17h30. Un enfant peut arriver plus tard le matin ou repartir plus tôt le soir si les parents en ont fait la demande préalable.

Pour l'année 2026-2027 :

- Vacances de la Toussaint : du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026.
- Vacances de Noël : du lundi 21 décembre au 23 décembre 2026.
- Vacances d'hiver : du lundi 15 février au vendredi 26 février 2027.
- Vacances de Pâques : du lundi 12 avril au vendredi 23 avril 2027.
- Vacances d'été : du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet 2027.

En cas d'intempéries, les responsables feront leur maximum pour être présents et accueillir les enfants. Cependant, il est possible que le centre soit exceptionnellement fermé.

LOCAUX

La mairie de Saint-Lager met à disposition les locaux : la salle de la cantine, la salle de motricité et les deux cours de l'école.

L'entretien de ces locaux est à la charge de l'association.

ALIMENTATION

Les repas du midi ne sont pas fournis par l'association.

Les goûters de l'après-midi sont fournis par l'association.

Les allergies doivent être précisées lors de l'inscription sur la fiche sanitaire.

OBJETS PERSONNELS

Il est vivement conseillé de ne pas apporter d'objets personnels.

Les téléphones, tablettes ou autres appareils électroniques sont interdits au centre de loisirs.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

SANTE

Les enfants accueillis doivent être à jour de leurs vaccinations et non contagieux.

Les responsables vont agir différemment selon le degré d'urgence :

- * En cas d'incident bénin (écorchures, légères chutes) : l'enfant est pris en charge par un responsable qui prodigue les premiers soins, l'enfant continue ses activités et les parents sont informés en fin de journée.
- * En cas de maladie (maux de ventre/tête ou fièvre) : l'enfant est pris en charge par un responsable qui le met au calme. Les parents sont prévenus afin de venir chercher l'enfant si nécessaire.
- * En cas d'accident : Les parents sont de suite avertis afin de prendre en charge l'enfant rapidement si son l'état le permet. Si ce n'est pas le cas, le responsable fait appel aux secours qui dicteront la marche à suivre. Les parents sont prévenus dans les meilleurs délais.

Si l'enfant dispose d'un *projet d'accueil individualisé (PAI)*, il est nécessaire de le signaler à l'inscription. L'ordonnance du traitement ainsi que ce dernier sera confié à la directrice.

Les responsables du centre n'ont PAS le droit d'administrer de médicaments aux enfants sans l'ordonnance équivalent au traitement.

Vos coordonnées sont donc essentielles pour le centre. Il est important de nous informer de tout changement.

ASSURANCE

L'association a contracté auprès de la MAIF les assurances nécessaires pour son personnel et son matériel.

Toutefois, toute dégradation réalisée volontairement entrainera une facturation aux parents.

2. ADMISSION

COTISATION

Une cotisation est demandée par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 aout).

Cette cotisation est de l'ordre de **18€ par famille**.

INSCRIPTION

Le centre de loisirs est ouvert aux enfants scolarisés de la petite section au CM2.

Le centre de loisirs a un nombre de *places limitées* afin de garantir la meilleure prise en charge possible des enfants.

L'accueil ne se fait qu'à la journée (pas de demi-journée possible).

L'ouverture des inscriptions est effective un mois avant le premier jour des petites vacances. Les habitants de Saint Lager et les enfants de l'école bénéficient de 7 jours d'avance.

Un enfant doit *être obligatoirement inscrit au préalable* pour être accueilli au centre.

Lors de l'inscription, un dossier de renseignements est rempli par la famille, ce dossier est obligatoire pour qu'un enfant soit accueilli. Il est valable une année scolaire.

MODALITES DE PAIEMENT ET D'ANNULATION

Tarifs à la journée, suivant le QF et la ville d'habitation de l'enfant

QF	Saint Lager	Charentay Cercié	Odenas	Belleville	Autres communes
- de 600	15,00 €	15,00 €	17,50 €	18,50 €	21,00 €
de 700 à 1100	18,00 €	18,00 €	20,50 €	21,50 €	24,00 €
+ de 1200	22,00 €	22,00 €	24,50 €	25,50 €	28,00 €

Les mairies de Cercié, Charentay et Belleville participent à hauteur de 2,50€ en faveur de ses habitants. Les tarifs ci-dessus prennent en compte cet avantage.

Aucun enfant ne sera accepté sans règlement.

Les tarifs sont fixés par l'association. Ils sont communiqués à chaque assemblée générale et consultables sur notre site internet.

Le règlement des journées s'effectue à l'inscription en espèces (appoint impératif), chèque ou virement.

Les chèques sont encaissés 3 semaines avant la présence de l'enfant pour les vacances d'été et 1 semaine avant pour les petites vacances.

A la fin de chaque période, une facture attestant du règlement sera fournie.

Toute journée commencée est due.

Seul un certificat médical entraînera un remboursement. Ce remboursement ne pourra s'appliquer qu'à l'enfant concerné et non à la fratrie. Les remboursements s'effectuent à la fin de chaque période.

Toute annulation :

- Jusqu'à 3 semaines avant la présence de l'enfant, annulation sans frais.
- Entre 3 semaines et 7 jours avant la date réservée, 25% du tarif sera facturé.
- À moins de 7 jours, la totalité du tarif sera facturé.
- En cas de motif médical, une indemnité de 5€ sera demandée. Un justificatif (certificat médecin) devra être fourni. Dans le cas contraire, la journée sera facturée dans son intégralité.

Les responsables doivent être prévenus en cas d'absence d'un enfant.

⇒ **Numéro de la directrice : 06 72 24 90 26**

CAF

Saint Lag'évasion est conventionné CAF. Le prix diffère suivant votre coefficient familial. (cf tableau ci-dessus)

ANCV ET ANCV CONNECT

Saint Lag'évasion accepte les chèques vacances (ANCV), ainsi que les chèques vacances dématérialisés (ANCV connect).

3. RESPONSABILITE

Quel que soit leur âge, les enfants doivent **être impérativement accompagné** jusqu'à un responsable (directrice ou animatrice) par un parent ou un représentant légal.

Les responsables seront vigilants sur les personnes venant récupérer les enfants, ces dernières doivent obligatoirement être inscrits dans le dossier de renseignements.

Il est important que les horaires d'ouverture soient respectés.

Un enfant non récupéré à 18h sera confié au service de police si la directrice ne parvient pas à joindre les représentants légaux notés dans le dossier de renseignements.

Il est impératif de nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone).

4. PROGRAMMES

Chaque programme est établi par l'équipe d'animation. La direction du centre se réserve le droit de changer ce programme si toutefois les activités ne pourraient pas se réaliser dans de bonnes conditions.

Les programmes sont présentés sur le site internet.

Si certains parents ont des idées, et souhaitent les faire partager afin que nous les réalisions si cela est possible :

⇒ saintlagevasion@gmail.com

5. SAC A PREVOIR

Les enfants doivent être habillés en fonction de la météo, dans des *vêtements confortables*, qui permettent la pratique d'une activité sportive. Chaque enfant doit avoir dans son sac (été comme hiver) une **gourde d'eau** ainsi que des **vêtements de rechange**.

En été : - casquette/chapeau

- crème solaire

- chaussures qui tiennent le pied

En cas de pluie : - bottes

- K-way

En hiver : - bonnet/ écharpe/ gants

- pantoufles

Pour les plus petits, le doudou est bien évidemment autorisé et conseillé afin qu'il se sente rassuré.

Pour ceux qui souhaiteraient faire la *sieste (ou repos)*, il faudrait également prévoir une couverture et coussin.

6. SORTIES EXTERIEURES

Les sorties extérieures aux locaux sont annoncées à l'inscription. Les **parents autorisent leur enfant à y participer en signant l'inscription.**

S'il est nécessaire d'apporter des affaires spécifiques, les parents seront informés à l'avance (maillot de bain pour la piscine...).

Il est **impératif qu'aucun enfant n'arrive en retard**, dans le cas contraire, il ne pourra pas être accueilli au centre, puisque tous les responsables sont en sortie.

Si certains parents souhaitent accompagner, ils sont les bienvenus et peuvent se faire connaître auprès des responsables.

Je soussigné(e)....., responsable légal
de.....certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de
loisirs Saint Lag'évasion et je m'engage à le respecter.

Fait à

Le.....

Signature : Précédé de la mention « lu et approuvé »

Révisé le 15/09/2026